

Un Pacte pour faire décoller le tourisme à la Réunion

La Réunion souffre d'un chômage massif, avec 1 actif sur 3, soit trois fois le taux de la métropole. Or on relève qu'un secteur-clé, le tourisme censé être une locomotive de l'économie insulaire, ne décolle pas. Face à ce constat existe-t-il des solutions pour développer le tourisme et par ricochet entraîner toute l'économie réunionnaise vers la croissance ? Evidemment.

Le CrédiRun : Une monnaie pour les touristes

La Réunion souffrant d'une concurrence intenable avec ses pays voisins (Maurice, Seychelles et Madagascar pour ne citer qu'eux), il est crucial de se demander comment améliorer sa compétitivité. En effet le prix reste le critère le plus déterminant pour le voyageur dans sa décision d'achat, dans son choix de destination. Comment réduire le coût du billet d'avion et du séjour sur place quand la Réunion se situe en zone Euro, avec des charges fiscales et sociales françaises ; tandis que ses concurrents de l'Océan Indien peuvent se vendre sans ces contraintes ?

Il suffit de créer une monnaie dédiée aux touristes visitant la Réunion : le CrédiRun. Concrètement comment cela se passera-t-il ? Monsieur Dupont résident à Paris, ira à l'aéroport d'Orly changer ses 2 000 €, au guichet de banque afin d'obtenir 4 000 CrédiRuns. Avec ces 4 000 CrédiRuns il pourra dépenser autant qu'avec 4 000 €, auprès des entreprises réunionnaises : de la compagnie aérienne lui vendant son billet d'avion à l'hôtel lui assurant son séjour sur place, en passant par les restaurants lui permettant de s'alimenter régulièrement. Ainsi Monsieur Dupont verra son pouvoir d'achat doublé à la Réunion, l'incitant fortement à choisir cette destination.

De leur côté, les entreprises réunionnaises bénéficiaires des CrédiRuns verront leurs ventes grimper et se retrouveront obligées de créer des emplois et embaucher afin de répondre à cette nouvelle demande providentielle. Car ces entreprises encaissant les CrédiRuns des touristes pourront ensuite les convertir à parité égale et récupérer 4 000 €, à partir de 4 000 CrédiRuns.

Bien sûr il y aura création monétaire mais sans inflation, puisque correspondant à une création réelle de biens et services, la nouvelle monnaie en circulation ne pouvant être dépensée que dans le circuit économique réunionnais. D'un point de vue organisationnel, il faudra prévoir une sorte de « mini-banque centrale » chargée de battre cette monnaie et de redistribuer entre elle et les différents guichets bancaires (ceux des aéroports desservant la Réunion, dans les grandes villes de métropole, ainsi que dans toutes les banques de la Réunion). Les internautes aussi pourront payer en ligne en CrédiRuns leurs billets d'avion vers la Réunion et leurs réservations d'hôtel, leur carte bleue convertissant leurs Euros en CrédiRuns. Cela ne demandera qu'un coût de fonctionnement faible, les structures existant déjà (IEDOM, réseau bancaire et systèmes informatiques habituels). ?

Ce léger coût comptable pour la collectivité devra être vu comme un investissement rentable pour l'économie réunionnaise. En effet le nouvel afflux extraordinaire de touristes vers l'île et leurs dépenses croissantes doperont fortement le secteur du tourisme (hôtellerie-restauration) et plus généralement l'économie réunionnaise, celle-ci étant forcément impactée (loisirs, transports, commerce, agro-alimentaire, fournisseurs d'entreprises, etc.). De même l'emploi généré décollera.

Les handicaps structurels jamais réglés

À côté des CrédiRuns d'autres solutions doivent être mises en place pour régler des problèmes récurrents, connus de tous, mais jamais solutionnés alors que l'urgence d'ouvrir la Réunion au tourisme est évidente en termes de création d'emplois et de Développement en général.

Libérer le ciel de la Réunion au monde est impératif, notamment aux compagnies aériennes d'Europe, d'Afrique, d'Australie et d'Asie. L'effet de cette concurrence sera la baisse du prix du billet d'avion, mais aussi la facilitation de la venue de touristes du monde. Cette décision relève de l'Etat Français (DGAC). Mais pourquoi pas, par une réforme territoriale intelligente de cette région d'outre-mer, décentraliser cette compétence stratégique ? Pour autoriser la concurrence aérienne, comme pour distribuer les visas aux étrangers (aujourd'hui gérés par l'Etat via la préfecture).

Par ailleurs la formation des personnels de l'hôtellerie-restauration, des loisirs, des transports et de tous les secteurs recevant des touristes doit être améliorée en termes d'accueil, de service et de pratique des langues étrangères. Car le manque de savoir-faire, la pénurie d'employés formés aux métiers en contact avec les touristes reste un des boulets, un des points noirs du tourisme à la Réunion. Cela passe par une politique volontariste de formation professionnelle qui relève de la compétence du Conseil Régional, mais aussi des entreprises pouvant passer par l'apprentissage. Du reste, l'application de l'allocation universelle à la Réunion sera la solution idéale afin d'enrayer ce problème chronique de formation professionnelle. Puisqu'elle installera de fait le principe de flexisécurité, en accordant une formation rémunérée à 1 000 €, par mois pour tous les chômeurs.

Enfin la taxe aéroportuaire correspond à une part importante du prix du billet d'avion, or la réduire est tout à fait possible. Concrètement il suffit de fusionner les services de la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie qui gère l'aéroport et perçoit à ce titre cette taxe) et le service économique du Conseil Régional qui récupérera par la suite cette compétence de gestion de l'aéroport. Les doublons de poste supprimés et les synergies générées diminueront les dépenses de fonctionnement de l'ensemble, permettant ainsi de réduire la taxe aéroportuaire et donc le prix du billet d'avion.

La Zone touristique spéciale de Saint-Gilles

En outre, Saint-Gilles et ses alentours sont compris dans la commune rurale et pauvre de Saint-Paul. On a donc une zone balnéaire, vitrine de l'île, gérée par une ville dont la majeure partie est constituée de villages et d'un centre-ville moribond. On comprend alors que l'intérêt du maire de Saint-Paul n'est pas de développer le secteur des plages, mais de traiter l'urgence sociale d'un territoire disparate, habité par des populations précaires et très étendu (241 km²).

Créer une commune à part entière, dédiée à Saint-Gilles et ses alentours, avec des compétences élargies est donc légitime et sera efficace afin de la développer. Le redécoupage le plus pertinent de Saint-Paul pour délimiter cette Zone touristique spéciale de Saint-Gilles va de la plage de Boucan Canot à celle de la Saline, en passant par les Roches Noires et l'Ermitage. Ainsi on obtiendra une géographie politique homogène et calquée sur la géographie économique de la zone balnéaire.

De fait, tout sera facilité avec un centre de décision dédié à la Zone touristique de Saint-Gilles. L'aménagement du territoire s'en améliorera : port de Saint-Gilles-les-Bains, routes et parkings, transports en commun, autorisations d'animations (concerts, balades en poneys,), relations avec les entreprises, etc. Fluidité et réactivité deviendraient les nouvelles normes locales, provoquant la Renaissance de Saint-Gilles. Pour financer l'administration de cette nouvelle Zone touristique spéciale de Saint-Gilles, il suffira de retirer la quote-part du budget municipal de Saint-Paul dédiée à Saint-Gilles (en fonction de la superficie), celle du Conseil Régional et celle de la CCI qui s'occupent respectivement du développement tourisme de la Réunion et de la gestion du port.

Cette batterie de mesures peut s'intituler : le Pacte Pour le Tourisme. Ce PPT est facile à mettre en uvre. Techniquement c'est réalisable. Financièrement ça ne coûte rien. Politiquement il suffit de le vouloir. Alors à quand des décideurs responsables ? Car quand les solutions existent et que la population continue de souffrir, on est en droit de se poser la question de la compétence des élus de la Réunion dont l'illégitimité (fraudes électorales) est régulièrement démontrée.